

Home «Vallée de la Jogne»
Altersheim des Jauntales
Riau de la Maula 9
Case postale 91
1637 Charmey

Directeur, Luc Wicht
Tél. 026/927.54.54 ● fax 026/927.54.55
Courriel : direction@home-jogne.ch
Site : www.home-jogne.ch
Banque : Raiffeisen Vallée de la Jogne
CH68 8011 7000 0002 6002 2



LIVRET D'INFORMATIONS

& REGLEMENT

INDEX

1. PRÉSENTATION	3
Historique	3
2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE	3
Voie d'accès	3
3. LA SYMBOLIQUE DES MYOSOTIS	4
4. OBJECTIFS GENERAUX DU FOYER LES MYOSOTIS	4
5. INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT LE FOYER LES MYOSOTIS	4
Jours d'ouverture	4
Tarif journalier	4
6. CRITERES D'ACCUEIL DU FOYER LES MYOSOTIS	4
7. PRESTATIONS DU FOYER LES MYOSOTIS	5
Prestations hôtelières	5
Prestations d'accompagnement	5
Prestations de soins	6
Prestations supplémentaires liées au home « Vallée de la Jogne »	6
Assurances	6
8. DE LA RESPONSABILITE DE L'HOTE	7
Médication	7
Hygiène	7
Transports	7
9. ENGAGEMENT DE L'HOTE (ET/OU DE SON REPRESENTANT LEGAL)	7
10. MOTIFS DE FIN D'ACCUEIL AU FOYER LES MYOSOTIS	8
11. VOS DROITS	8

1) PRESENTATION

Historique

En 1930 déjà, il est fait mention de la nécessité de construire une maison d'accueil pour les personnes âgées dans la Vallée de la Jogne.

A Charmey le 24 février 1983, une délégation des conseillers communaux de la vallée se retrouve pour débattre des différents problèmes inhérents au projet de construction du home.

A Noël 1983, les travaux d'avant-projet sont en bonne voie.

Fin 1984, les citoyens de la commune de Charmey approuvent la mise à disposition du terrain : LE HOME DE LA VALLEE DE LA JOGNE AU RIAU DE LA MAULA, près du centre sportif du village.

En juin 1986, le projet définitif du home est déposé pour la réalisation d'un home de 48 lits, et la pose de la 1^{ère} pierre a lieu le 20 septembre 1986. Cinq arbres d'essences différentes sont plantés par une délégation des sociétés de jeunesse de chaque commune : **Cerniat** : Sapin blanc, **Châtel-sur-Montsalvens** : Mélèze, **Crésuz** : Pin sylvestre, **Charmey** : Epicéa, **Jaun** : Arole.

Les cinq communes de la Jogne collaborent à la construction du Home de la Jogne entre 1986 et 1988, ce qui en fait une institution régionale. De home simple, initialement prévu, il devient médicalisé pour répondre aux besoins des futurs résidents.

C'est le 10 octobre 1988 que les trois premières personnes prennent possession de leur chambre.

Dans le cadre de son 20^{ème} anniversaire, en 2008, le Home « Vallée de la Jogne » a débuté une étude pour analyser les structures d'accompagnement dont les aînés de la vallée avaient besoin. La réflexion a permis de conclure qu'il n'était pas nécessaire de demander des lits médicalisés supplémentaires mais bien de compléter l'infrastructure en place, en offrant notamment un foyer de jour.

Le Foyer Les Myosotis a ouvert ses portes en juillet 2012. Il se situe à deux pas du Home « Vallée de la Jogne », dans l'immeuble Les Myosotis qui abrite également 26 appartements « protégés », un cabinet médical, un cabinet de physiothérapie ainsi que de deux lits de court séjour.

2) SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le Home Vallée de la Jogne et le Foyer Les Myosotis se situent dans le canton de Fribourg, en Gruyère, sur la commune de Charmey. Ils sont admirablement placés au balcon de la Vallée de la Jogne, dans une zone calme et sportive, d'où on peut admirer le Moléson, la Berra, le Vanil Noir, la Hochmatt, les Gastlosen et les Dents Vertes.

Voie d'accès :

En bus GFM, ligne Bulle-Jaun (sortie à Charmey, arrêt de la Corbettaz)

En voiture (parking à proximité du Foyer)

Le Foyer Les Myosotis dispose d'un espace de verdure sécurisé. Il compte un grand séjour comprenant une cuisine, une salle de repos et une salle d'activités. Il dispose également d'une salle de bains et de deux WC.

3) LA SYMBOLIQUE DES MYOSOTIS

Issue de la famille des Boraginacées, cette petite fleur bleue doit son nom à la forme de ses fleurs (en grec : myosotis signifie « oreille de souris »). Egalement appelée « Fleur du Souvenir » (« Forget-me-not » en anglais et « Vergissmeinnicht » en allemand), elle signifie « ne m'oublie pas » ou « souviens-toi de moi » dans le langage floral. De plus, ces cinq pétales renvoient à l'homme et à ses cinq sens. La fleur de Myosotis symbolise donc à merveille ce que nous souhaitons offrir à nos aînés, tant au niveau de la reconnaissance de leurs parcours de vie respectifs qu'au niveau de l'accompagnement quotidien.

4) OBJECTIFS GENERAUX DU FOYER LES MYOSOTIS

Le Foyer Les Myosotis est un lieu de vie et de soins qui accueille pendant la journée des personnes âgées qui nécessitent des soins et un accompagnement particulier.

Les objectifs du Foyer sont les suivants :

- offrir aux hôtes des journées agréables dans le cadre d'une dynamique de groupe favorisant le lien social
- proposer des activités valorisant les ressources et l'autonomie des hôtes
- accompagner les hôtes au fil de la journée en veillant à ce que leurs différents besoins soient respectés
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

5) INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT LE FOYER LES MYOSOTIS

Jours d'ouverture :

Le Foyer Les Myosotis est ouvert le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi, de 8h45 à 16h30.

Tarif journalier :

50.00 CHF. (collations et repas de midi inclus; transport non inclus).

6) CRITERES D'ACCUEIL DU FOYER LES MYOSOTIS

Le Foyer Les Myosotis accueille des personnes qui vivent à domicile et qui présentent une perte d'autonomie.

Pour pouvoir fréquenter le foyer de jour, les personnes doivent répondre à différents critères¹, à savoir :

- être au bénéfice d'une rente AVS (mais parfois d'une rente AI)

¹ Issus de la brochure « Les Foyers de Jour pour personnes âgées du Canton de Fribourg », AFIPA (Association Fribourgeoise des Institutions pour Personnes Agées), 2011

- résider dans la vallée de la Jogne, le district de la Gruyère ou le canton de Fribourg (ou en zone limitrophe)
- présenter des problèmes de santé de type gériatrique et/ou psycho-gériatrique, c'est-à-dire se trouver en perte d'autonomie physique (hémiplégié par exemple) et/ou psychique (démence précoce, maladie d'Alzheimer par exemple)

Les personnes intéressées doivent déposer un dossier contenant un certificat médical. Un certificat-type peut être demandé au Home, y compris pour la journée d'essai.

7) PRESTATIONS DU FOYER LES MYOSOTIS

Prestations hôtelières :

Repas

Un dîner et deux collations (matin et après-midi) sont offerts aux hôtes.

Les prescriptions diététiques sont suivies pour autant qu'elles soient attestées par un certificat médical.

Quand l'observation des prescriptions diététiques occasionne des frais supplémentaires au prix habituel des repas compris dans le prix de pension, la différence est à la charge de l'hôte.

Hygiène

En cas d'incidents, la possibilité de bénéficier d'une douche est offerte.

Si l'hôte a besoin d'être pris en charge au niveau de soins d'hygiène lors de sa venue au foyer (douche hebdomadaire par exemple), cela doit être annoncé à l'équipe accompagnante de manière à planifier la prise en charge. Cette prestation est payante.

Linge

Le linge de maison est fourni et lavé par le Foyer.

Administration

Au besoin, une aide peut être donnée par rapport aux démarches administratives (obtention de rentes d'impotence, indemnités forfaitaires, prestations complémentaires). Cette prestation est payante (60.00 CHF. de l'heure).

Prestations d'accompagnement :

L'équipe du Foyer Les Myosotis offre un accueil dans un cadre de vie familial.

Les différentes activités d'animation et de stimulation proposées sont adaptées à chacun, en se basant sur l'histoire de vie de l'hôte, de ses goûts et ses capacités. Ainsi, l'hôte a la possibilité de réaliser les activités suivantes :

- activités liées à la vie quotidienne : préparation des repas, pâtisserie, ménage, jardinage
- activités créatives : peinture, bricolage, décoration du foyer
- activités d'expression : chant, musique,
- activités intellectuelles : atelier mémoire, jeux, lecture
- activités physiques et de bien-être : gymnastique douce, danse, massages,
- sorties, visites d'exposition

5			
REF 6.5	Auteur :	Page 5-8	30.08.2012
Révision 0	Libération :	Révision 0	V:\Foyer de jour\Livret d'informations\Livret informations (version 0).docx

Des entretiens ponctuels ont lieu avec l'hôte, la famille ou ses proches, ils visent le maintien à domicile, cela en collaboration avec les différentes structures existantes.

Prestations de soins :

Soins sur prescription médicale et autres actes de soins :

Les actes de soins prescrits par le médecin (injections, pansements par exemple) couverts par la LAMAL, la prise en charge psycho-gériatrique, l'organisation et la dispense des autres actes de soins (soins d'entretien, d'hygiène, de confort par exemple) sont assurés par l'infirmière du Foyer de jour ou par les soignantes du Court Séjour (service se trouvant à côté du Foyer Les Myosotis). Les autres accompagnants peuvent également réaliser des soins d'entretien, d'hygiène et de confort.

Médecin traitant

L'hôte garde son médecin traitant.

Psychiatrie de liaison

Le Foyer Les Myosotis fait partie du service de la psychiatrie de liaison du Réseau Fribourgeois de Santé Mentale (RSFM). A ce titre, une consultation de liaison peut être mise en place selon les dispositions du contrat en vigueur. La famille et le médecin traitant seront tenus informés.

Assistance personnelle

En situation d'urgence, le Foyer les Myosotis se réserve le droit de prendre toutes mesures appropriées sans le consentement de l'hôte ou de son représentant légal.

Prestations supplémentaires liées au Home « Vallée de la Jogne » :

En raison de sa proximité avec le Home « Vallée de la Jogne », Le Foyer Les Myosotis peut proposer aux hôtes les prestations du Home suivantes :

- *Cafétéria*
- *Chapelle* : la messe est célébrée le mercredi matin et le dimanche matin
- *Bibliothèque communale* : chacun peut à loisir emprunter des livres ou revues (service gratuit)
- *Cabinet de physiothérapie* : sur rendez-vous. A sa demande, l'hôte peut bénéficier de ces prestations (coût non compris dans le tarif journalier), renseignements au 026/927.10.00
- *Service de Podologie* : présence le vendredi toutes les 10 semaines. A sa demande, l'hôte peut bénéficier de ces prestations (coût non compris dans le tarif journalier)
- *Service de Coiffure* : présence le mercredi (toutes les deux semaines) et le vendredi (toutes les semaines). A sa demande, l'hôte peut bénéficier de ces prestations (coût non compris dans le tarif journalier)
-

Assurances :

L'hôte est responsable en cas de dommages causés par lui-même à la propriété ou à l'intégrité d'autrui.

8) DE LA RESPONSABILITE DE L'HOTE

Médication

L'hôte apporte avec lui sa médication. La distribution des médicaments est assurée par le personnel du Foyer. Il est nécessaire d'avoir l'ordonnance médicale (avec le nom du médicament, la posologie et le dosage).

Hygiène

L'hôte apporte le matériel de protection contre l'incontinence, de même qu'une tenue de rechange. L'hôte apporte également sa brosse-à-dents, son dentifrice et un verre-à-dents.

Transports

Dans la limite de ses capacités, le Foyer Les Myosotis peut assurer le transport des hôtes, au tarif suivant :

- Forfait de prise en charge par hôte et par transport : 10.00 CHF.
- Prix au Km. Domicile de l'hôte - Foyer Les Myosotis 0.74 CHF. par Km.
- Kilométrage aller-retour maximum : 40 km par jour

Les frais de transports sont pris en charge pour les bénéficiaires de la prestation complémentaire par la Caisse de Compensation.

9) ENGAGEMENT DE L'HOTE (ET/OU DE SON REPRESENTANT LEGAL)

L'hôte ou son représentant légal s'engage(nt) à payer le prix de pension de 50.00 CHF par jour pour un accueil de 9h à 16h30 (même si l'accueil commence plus tard et se termine plus tôt).

Sauf cas d'urgence, les frais occasionnés par un dépassement de l'horaire d'accueil sont à la charge de l'hôte (25.00 CHF. par heure).

Une facture sera établie mensuellement et payable dans les 10 jours.

En cas d'absence de l'hôte attendu, les proches s'engagent à avertir le foyer au moins 24h. à l'avance. Sinon, le prix de la journée sera facturé.

En plus du prix de journée, un montant sera facturé par la caisse-maladie. Cela représente le 10% du montant payé par la caisse-maladie à notre institution.

L'hôte ou son représentant légal s'engage à communiquer toutes les données personnelles directement utiles au foyer, à savoir :

- diagnostic médical
- état de santé actuel
- traitements médicaux nécessaires (médecin traitant, médicaments)
- informations relatives à l'accompagnement et aux habitudes de l'hôte

Le Foyer Les Myosotis s'engage à traiter ces données de manière confidentielle.

7			
REF 6.5	Auteur :	Page 7-8	30.08.2012
Révision 0	Libération :	Révision 0	V:\Foyer de jour\Livret d'informations\Livret informations (version 0).docx

10) MOTIFS DE FIN D'ACCUEIL AU FOYER LES MYOSOTIS

La direction du foyer de jour se réserve le droit de refuser ou d'interrompre un accueil si :

- l'hôte nécessite un accompagnement ou des soins incompatibles avec les possibilités du Foyer
- le comportement de l'hôte compromet de manière continue la bonne marche du Foyer
- l'hôte met en danger sa propre intégrité physique ou celle de tiers (autres hôtes, personnel du Foyer)
- la collaboration avec l'hôte ou son entourage ne permet plus le lien de confiance indispensable à des soins de qualité

11) VOS DROITS

En cas de difficultés ou de plainte, vous devez tout d'abord vous adresser à la direction de l'institution qui traitera le sujet selon la procédure institutionnelle. Si la démarche n'aboutit pas, vous pouvez vous adresser à la Commission de surveillance des professions de la santé et du droit des patients à l'adresse suivante : Direction de la Santé et des Affaires Sociales (DSAS), rte des Cliniques 17, 1700 Fribourg, tél. : 026/305.29.04

POUR TOUTES INFORMATIONS, VEUILLEZ CONTACTER MME MOYSES OU MONSIEUR WICHT AU 026/927.54.54.

« *Tout âge porte ses fruits, il faut savoir les cueillir* »

Raymond Radiguet

Charmey, le 30 août 2012

8			
REF 6.5	Auteur :	Page 8-8	30.08.2012
Révision 0	Libération :	Révision 0	V:\Foyer de jour\Livret d'informations\Livret informations (version 0).docx